

LES HORAIRES

8h30-11h30

13h30-15h45

L'accueil se fait dix minutes avant en début de matinée et d'après midi à savoir à 8h20 et 13h20.
En fin de matinée 11h30/11h35
Le soir 15h40/15h45 pas de retard possible.

LE CAHIER DE LIAISON ECOLE/FAMILLE

Toutes les informations générales à l'école, à la classe ou relatives à votre enfant y sont notées.
Tous les mots doivent être signés.

LE LIVRET SCOLAIRE

Valable pour l'ensemble d'un cycle, il est communiqué aux parents :
- fin février et mi juin pour les GS et MS
- uniquement à la mi juin pour les PS.
Il s'agit d'un outil de synthèse des résultats de votre enfant. : il doit être rendu à l'école.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Il définit les règles de fonctionnement et précise les droits et les devoirs de chacun.

ABSENCES

Toute absence doit être justifiée
obligatoirement par écrit.

A qui s'adresser ?	Enseignant(e)	Directrice
Justificatif d'absence	X	
Autorisation d'absence	X	X
Déclaration d'accident		X
Admission/Radiation		X
Certificat de scolarité		X
Bilan du travail	X	
Problème de santé	X	X
Dispense de sport	X	
Problème personnel	X	X

Quelques conseils pour bien accompagner votre enfant dans sa vie d'écolier :

Vie scolaire

1	Enregistrez le numéro de téléphone de l'école sur votre portable. (01 39 91 55 05)
2	Consultez le cahier de liaison dès qu'il vous est remis.
3	Rendez ce cahier de liaison signé le plus rapidement possible.
4	Veillez à la tenue vestimentaire qui doit être correcte et adaptée à la vie de l'école.
5	Marquez les vêtements, chaussons, et serviettes au nom de l'enfant.
6	Pas de goûters.

Apprentissages scolaires

1	Assistez à la réunion parents/enseignants au début de l'année.
2	Faites des liens entre les apprentissages et la vie quotidienne.
3	Valorisez les résultats, encouragez les efforts et le sérieux.
4	N'hésitez pas à dialoguer avec l'enseignant de votre enfant.

Vie périscolaire

1	Remplissez chaque semaine obligatoirement et soigneusement la feuille d'inscription à la cantine, au centre et aux Tap/Nap.
2	Toute modification doit obligatoirement être signalée : auprès de la maîtresse ou par un écrit.
3	L'appel téléphonique de l'école ne doit être utilisé que dans les situations d'urgence de dernière minute.

**Ecole maternelle
Jean Moulin**

**Rue Carnot
95330 DOMONT**

☎ 01 39 91 55 05

**MEMENTO
2015/2016**

ORGANIGRAMME

RECTORAT DE VERSAILLES

DIRECTION ACADEMIQUE DU VAL D'OISE
Directrice d'Académie : Mme **GAUTHIER**

CIRCONSCRIPTION DE VIARMES
Inspecteur de circonscription :
Mme Malika **BASQUIN**

L'équipe pédagogique

Directrice : Mme **Nathalie POTIRON**

GS 1	Mme Isabelle GAMEIRO
GS 2	Mme Delphine IZORCHE
PS 3	Mme Christine BROUDIN
MS 4	Mmes L. DJENADI et Marie F.
MS 5	Mme Stéphanie MAILLARD
PS 6	Mmes N. POTIRON et Vincent P.

ANGLAIS	Mme Sandrine Benigni
ATSEMS	Elodie - Emmanuelle - Gwenaëlle Chanusa- Chloé
AVS	Sophie

RASED

(Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés)
01 39 91 00 33 : psy - 01 39 35 11 54 : E

Psychologue scolaire	Mme Chéron psy
Enseignante spécialisée à dominante pédagogique	Mme Foy maître E

Aide Personnalisée en MS et GS

Le soutien scolaire est dispensé de **11h30 à 12h**
lors de 1 ou 2 séances d'une ½ heure.
Maximum dispensé : une heure par semaine.

Dès la fin de la séance, votre enfant n'est plus sous notre responsabilité. Il est indispensable que vous soyez ponctuels pour récupérer votre enfant à l'heure indiquée (12h).

Les cycles

Cycle 1	PS - MS - GS
Cycle 2	CP - CE1 - CE2
Cycle 3	CM1 - CM2 - 6ème

Différentes instances au sein de l'école

Le conseil des maîtres

Il permet à l'équipe pédagogique de donner son avis, d'organiser la vie de l'école sur les plans pédagogique, pratique et matériel.

Le conseil de cycles

Il se réunit au moins six fois dans l'année pour faire le bilan des résultats des élèves.
Il décide des aides à apporter aux élèves en difficultés.

Le conseil d'école

Il se réunit au moins trois fois dans l'année (une fois par trimestre).
Présidé par la directrice, y sont présents les enseignants de l'école, les parents élus, les représentants de la municipalité.
Il vote le règlement intérieur.
Il donne son avis sur le projet d'école, sur le fonctionnement et la vie de l'école.
Il est informé du fonctionnement pédagogique.

La coopérative scolaire

Votre participation facultative permet de financer des sorties scolaires ou des achats de matériel pédagogique, de livres ou d'équipements divers pour l'école.
L'école est affiliée à l'**OCCE / Coop 1102**.
L'équipe enseignante vous remercie pour votre générosité.

Services périscolaires

(Gestion municipale et non scolaire)

LA CANTINE

de 11h30 à 13h20

2 Services de restauration sur place avec les 5 Atsems et 4 dames de cantine
Interlocuteur : **Céline FREYSSINET**

LE SOUTIEN

dans l'école, pour les élèves de GS et MS
de 11h30 à 12h00

Interlocuteur : **Nathalie POTIRON**

LES TAP

de **15h45** à 16h30 dans l'école
Interlocuteur : **le Service Enfance**

LE CENTRE DE LOISIRS

de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
Interlocuteur : **Nathalie FERRANDI**

Service Enfance

☎ 01 74 04 21 44/45

Centre de loisirs

☎ 01 39 91 93 56

Les fédérations de parents d'élèves élus en 2015

FCPE - 3 parents élus

Mme BERENGER ☎ 06 85 32 65 88
aurelieberenger@hotmail.com

LES PARENTS - 3 parents élus

Mme BEUZELIN ☎ 06 23 93 59 25
lmariaux@yahoo.fr